

15ème législature

Question N° : 527	De Mme Bérengère Poletti (Les Républicains - Ardennes)	Question écrite
Ministère interrogé > Agriculture et alimentation		Ministère attributaire > Agriculture et alimentation
Rubrique >eau et assainissement	Tête d'analyse >Mettre en œuvre une politique structurée de la ressource en eau	Analyse > Mettre en œuvre une politique structurée de la ressource en eau.
Question publiée au JO le : 08/08/2017 Réponse publiée au JO le : 12/09/2017 page : 4364		

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti interroge M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur la politique de l'eau pour le secteur agricole et alimentaire. Aujourd'hui, l'enjeu de la gestion de l'eau est primordial, et une meilleure maîtrise de l'eau est nécessaire. Le changement climatique aura de forts impacts sur la ressource en eau avec des périodes de sécheresses plus fréquentes et intenses. L'eau est un facteur de production incontournable pour l'agriculture. Les agriculteurs appellent aujourd'hui à la mise en œuvre d'une politique structurée de la ressource en eau, passant par le déploiement de l'irrigation et l'augmentation de la capacité de stockage, et sortant de la vision actuelle de la limitation de l'irrigation et du stockage de substitution *a minima*. Aussi, elle souhaite connaître son analyse sur ce sujet et les propositions du Gouvernement pour mettre en œuvre une politique structurée de la ressource en eau.

Texte de la réponse

L'agriculture est l'un des secteurs particulièrement exposés aux modifications hydrologiques, et son adaptation au changement climatique nécessite des solutions variées, adaptées aux enjeux et aux réalités des territoires. Le Gouvernement a précisé lors de sa communication du 9 août 2017 ses orientations en matière de gestion durable de l'eau autour de deux objectifs : encourager la sobriété des usages et réguler en amont la ressource ; faire émerger, dans l'ensemble des territoires, des solutions adaptées aux besoins et aux contextes locaux. Il s'agit, pour l'agriculture, de rechercher les solutions pour limiter la consommation d'eau et mobiliser l'innovation agronomique et technique (choix des assolements, amélioration de l'efficacité de l'irrigation, sélection génétique). Cela passe également par la réalisation, là où c'est utile et durable, de projets de stockage hivernal de l'eau afin de réduire les prélèvements en période sèche et d'éviter l'augmentation des prélèvements estivaux dans les zones menacées par le changement climatique. Les préfets coordonnateurs de bassin sont mobilisés pour dynamiser les projets de territoire, qui permettent une concertation, avec l'ensemble des partenaires, sur les besoins locaux en eau. Par ailleurs, une cellule d'expertise est mise en place afin de dénouer les éventuelles difficultés rencontrées dans la gestion de la ressource en eau en agriculture. Cette cellule, placée sous l'autorité conjointe des ministres de la transition écologique et solidaire et de l'agriculture et de l'alimentation, est chargée d'examiner d'ici fin octobre 2017 les cas de tous les « projets de territoires » en cours afin de déterminer s'il est possible d'accélérer leur réalisation, et rendra compte aux ministres des conséquences à tirer de cet exercice.